Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260522-26_05_29-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE
de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL - N°26-05-18

L'an deux mille vingt-six, le lundi dix-huit mai, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni Halle Pagnol, sous la présidence de Jean-René HOUSSIN, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le douze mai deux mille vingt-six, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Jean-René HOUSSIN, Sylvie BRIEND, Jean-Patrick DESGUERETS, Emilie VITTER, André LE TULZO, Sylvie LERUSSARD, Gilles Daniel, Laure-Anne DARON, Philippe PAGÈS, Françoise LOTTON, Patrick ROULLÉ, Béatrix HUBERT, Philippe DOHOLLOU, Huguette DALLEMAGNE, Jérôme DE GAYARDON, Lydie ANDRIN, Yves DE MONTZEY, Fabrice JAN, Nathalie LEMOSQUET, Stéphane ROBERT, Catherine HENNINOT, Carol LEOST, Perrine DELVILLE, Thomas DE LA RIVIÈRE, Vincent BENJAMIN, Philippe SALMON, Marie-Pierre DURAND, Marion DIAZ, Bruno DELAUNAY, Jean-Baptiste CHEVÉ, Gaëlle PIERRE et Marion CHEVALIER
ABSENTE EXCUSEE	Marie DEMARET (pouvoir à Emilie VITTER)

Monsieur Vincent BENJAMIN est désigné conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

26-05-29. CULTURE_SIGNATURE CHARTE PARTENARIAT « DAISY DANS VOS BIBLIOTHÈQUES »

Afin d'offrir un fonds de documents accessibles à tous les lecteurs, y compris ceux porteurs de troubles ou de handicaps empêchant la lecture, la Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine met en place le dispositif « Daisy dans vos bibliothèques ». Dans ce cadre, la signature de la Charte de partenariat permettrait à la Médiathèque de Bruz d'accéder aux services proposés par la Médiathèque départementale.

Le dispositif « Daisy dans vos bibliothèques » vise à faire connaître l'offre de lecture adaptée de la Médiathèque Valentin Haüy. Cette offre, accessible via la plateforme numérique Eole, permet de faciliter l'accès à la lecture pour les personnes empêchées de lire en raison d'un handicap moteur, mental ou de troubles DYS. Elle s'inscrit dans le cadre légal de l'exception au droit d'auteur instaurée par la loi n° 2006-961 du 1er août 2006 qui permet la diffusion d'œuvres adaptées sans autorisation ni rémunération des ayants-droits.

La présente Charte de partenariat constitue un document de référence définissant le cadre d'intervention du dispositif. Elle a pour objet de préciser, à l'attention de l'ensemble des parties prenantes, les informations pratiques nécessaires à sa mise en œuvre, ainsi que les obligations légales et les engagements réciproques résultant de son utilisation.

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260522-26_05_29-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la charte ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
Jean-René HOUSSIN, Maire de BRUZ

MAIRIE DE BRUZ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Ille-et-Vilaine)

Délibération publiée le : 22/05/2026

Délibération transmise le : 22/05/2026

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet https://www.telerecours.fr